

R 334 – 13.04

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 16 avril 2013

relative à l'objet suivant

CO RENARD, IL Y A URGENCE !

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité,

déclare

- 1 apporter son plein appui aux démarches entreprises par le Conseil administratif auprès du Conseil d'État ;
- 2 souhaiter être informé des résultats de l'étude de faisabilité de l'État (rénovation ou démolition et reconstruction ou déplacement éventuel du CO Renard sur un autre site) ; de la décision du Conseil d'État concernant le futur du CO du Renard ; des délais de réalisation de la solution retenue ;
- 3 urgent de trouver une solution rapide pour que les élèves et les enseignants puissent retrouver des conditions de travail dignes d'un réseau d'enseignement prioritaire dès la rentrée de septembre 2013 ;
- 4 indispensable que des financements adéquats puissent être débloqués pour assurer la rénovation ou reconstruction du CO du Renard ;
- 5 demander que la présente résolution soit transmise au Conseil d'État, au Grand Conseil et à sa Commission des travaux.